



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 65721

Texte de la question

M. Philippe Pemezec souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les difficultés que rencontrent les masseurs-kinésithérapeutes à prodiguer des soins à l'extérieur de leur cabinet. Il lui rappelle que les honoraires s'élèvent à deux euros, ce qui ne couvre pas les frais engendrés par le déplacement. Aussi face à cette situation, de plus en plus de kinésithérapeutes refusent de se déplacer, ce qui pénalise le patient, le kinésithérapeute et la société en général, car leur activité est également un facteur du maintien des personnes âgées notamment à leur domicile. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pemezec](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65721

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5269